

**Conseil de contrôle des
renseignements relatifs
aux matières dangereuses**

2012-2013

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Leona Aglukkaq
Ministre de la Santé

Table des matières

Message de la directrice générale	1
Section I : Survol du Conseil	3
Raison d'être.....	3
Responsabilités	3
Gouvernance	4
Résultat stratégique et architecture des activités de programme (AAP).....	5
Priorités organisationnelles.....	6
Analyse des risques.....	8
Contexte opérationnel.....	8
Risques et occasions	8
Sommaire – Rendement.....	9
Profil des dépenses.....	11
Budget des dépenses par crédit voté	11
Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique	13
Résultat stratégique.....	13
Activité de programme : Décisions statutaires et information conforme	13
Faits saillants de la planification.....	14
Activité de programme : Engagement des intervenants et partenariats stratégiques.....	15
Faits saillants de la planification.....	16
Services internes	16
Faits saillants de la planification.....	17
Section III : Renseignements supplémentaires	19
Principales données financières	19
États financiers prospectifs	19
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires	20
Section IV : Autres sujets d'intérêt	21
Coordonnées de l'organisation	21

Message de la directrice générale

Je suis heureuse de présenter au Parlement du Canada, et aux Canadiens, le *Rapport sur les plans et priorités 2012-2013* du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (CCRMD). Ce rapport résume où le Conseil concentrera ses efforts au cours des trois prochaines années pour résoudre les questions portant sur la protection des secrets commerciaux et sur la communication des dangers, et pour tenir compte des besoins de ses divers intervenants.

Le Conseil continuera d'aligner ses activités sur trois orientations stratégiques : la conformité proactive, le transfert des connaissances et les partenariats stratégiques. Il y parviendra par le renforcement de la planification intégrée en vue d'assurer la meilleure utilisation des ressources financières et humaines, d'atteindre les résultats à court et à long terme, et de mesurer le succès par le recours à des mesures de rendement.

Premièrement, le Conseil s'acquittera de son mandat d'enregistrer les demandes de protection des secrets commerciaux et de corriger les fiches signalétiques (FS) et les étiquettes de produits connexes. Au moment de bâtir la conformité proactive, le CCRMD continuera d'élaborer des façons d'augmenter l'appui et les connaissances des demandeurs au début du processus d'examen des demandes. Cela permettra des économies qui mettront une version corrigée de l'information sur la santé et la sécurité à la disposition des travailleurs plus tôt.

Deuxièmement, en diffusant le savoir qu'il a recueilli, le CCRMD pourra prolonger l'utilisation et l'application de son expertise. Cela exigera un effort continu au sein du Conseil pour améliorer l'organisation et l'application des renseignements, ainsi que l'interaction avec les autres à l'extérieur du Conseil qui participent à la communication des dangers, afin d'offrir un produit à jour et efficace aux travailleurs et à l'industrie.

Troisièmement, faire équipe avec des organismes apparentés s'avérera une façon économique de nourrir des buts mutuels. Avec des ressources limitées, il est sensé de collaborer chaque fois que c'est possible. À cette fin, le Conseil poursuivra la collecte, l'analyse et la discussion des renseignements nécessaires à l'établissement des partenariats.

Je suis convaincue que les activités présentées par le Conseil pour la période de planification auront une incidence positive sur les travailleurs, les employeurs, les fournisseurs et les autres parties préoccupées par la santé et la sécurité au travail. Dans sa démarche pour assumer son rôle national au sein du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), le CCRMD continue de contribuer à la compétitivité de l'industrie et à des renseignements conformes en matière de santé et de sécurité. Enfin, le CCRMD s'est engagé à travailler de concert avec ses intervenants et le gouvernement en vue de favoriser la

responsabilisation financière en cette période de contraintes budgétaires et d'en tirer des avantages pour les Canadiens.

Sharon Watts
Directrice générale et première dirigeante

Section I : Survol du Conseil

Raison d'être

Le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses offre un mécanisme unique, en vertu de la législation fédérale, provinciale et territoriale, pour protéger les secrets commerciaux des sociétés qui fournissent ou utilisent des matières dangereuses et s'assure que les travailleurs canadiens qui manipulent de telles matières disposent de tous les renseignements nécessaires pour le faire en toute sécurité.

Responsabilités

Le Conseil permet aux entreprises de protéger leurs secrets commerciaux tout en veillant à ce que les fiches signalétiques (FS) des produits utilisés par les travailleurs canadiens et comportant des secrets commerciaux divulguent des renseignements complets et précis afin de réduire les maladies et les blessures reliées au travail. Les activités du Conseil sont des éléments clés du SIMDUT, créé en 1987 comme fruit d'un consensus entre les travailleurs, l'industrie et les gouvernements. Le succès du SIMDUT dépend de la coopération entre tous ces partenaires. Les trois groupes contribuent largement à s'assurer que les produits chimiques sont utilisés de la façon la plus sécuritaire possible dans les milieux de travail canadiens.

Le SIMDUT exige que les fournisseurs communiquent aux employeurs des fiches signalétiques et des étiquettes de produits comportant des renseignements détaillés sur les dangers des matières vendues pour être utilisées en milieu de travail au Canada. Les employeurs communiquent à leur tour ces fiches signalétiques et ces étiquettes aux travailleurs, ainsi que des programmes de formation sur la façon de manipuler ces produits en toute sécurité. La fiche signalétique d'un produit doit divulguer intégralement tous les ingrédients dangereux qu'il contient, ses propriétés toxicologiques, les précautions que les travailleurs doivent prendre lors de son emploi, le traitement requis en cas de blessure, ainsi que d'autres renseignements pertinents.

Lorsqu'un fournisseur lance un produit et désire protéger l'identité ou la concentration d'un ou de plusieurs ingrédients dangereux, l'entreprise doit, conformément à la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* (LCRMD), demander au CCRMD la permission de déroger à l'exigence de divulguer tous les ingrédients dangereux du produit sur sa fiche signalétique. Une fois que le CCRMD enregistre une demande, le produit peut être mis en vente sans divulguer les renseignements commerciaux confidentiels. Le Conseil évalue ensuite la demande et rend une décision quant à sa validité et, pour protéger les travailleurs, il s'assure que la fiche signalétique est conforme aux dispositions de la *Loi sur les produits dangereux* et du *Règlement sur les produits contrôlés*.

Lorsqu'un employeur achète un produit et désire protéger l'identité et/ou la concentration d'un des ingrédients dangereux, ou le nom et le fournisseur du produit, l'entreprise doit également,

conformément à la LCRMD, demander une dérogation au CCRMD. Dans ce cas, en plus de rendre une décision sur la validité de la demande, le Conseil évalue la FS et au besoin l'étiquette par rapport aux exigences du *Code du travail du Canada*, pour les employeurs sous réglementation fédérale, ou des règlements provinciaux ou territoriaux pertinents en matière de santé et de sécurité au travail.

Lorsque des éléments de non-conformité sont décelés, le Conseil offre aux demandeurs la possibilité d'apporter des corrections par le biais d'engagements de conformité volontaires. Si les demandeurs choisissent de ne pas accepter les engagements, le Conseil émet des ordres officiels les obligeant à effectuer les changements.

Dans les cas de différends qui ne peuvent pas être résolus, le CCRMD convoque des commissions indépendantes pour entendre les appels interjetés par des demandeurs ou des parties touchées contestant les décisions et les ordres ou par des parties touchées contestant les engagements signés par des demandeurs et acceptés par le Conseil.

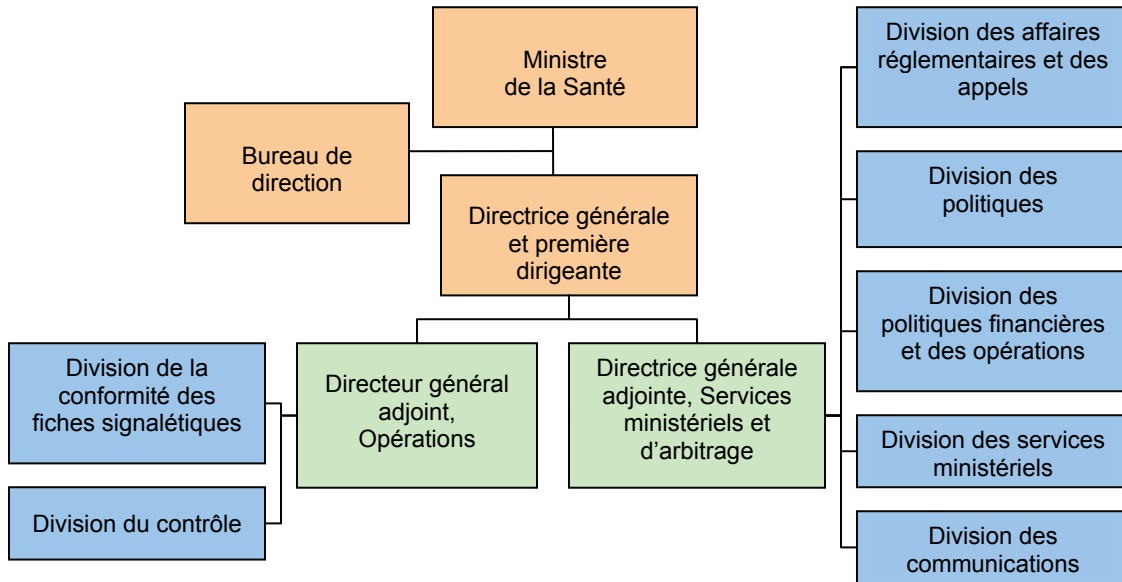
En outre, le CCRMD répond aux demandes d'information des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de la santé et de la sécurité au sujet des demandes de dérogation, pour les aider à administrer et à assumer leurs obligations en vertu du SIMDUT.

Gouvernance

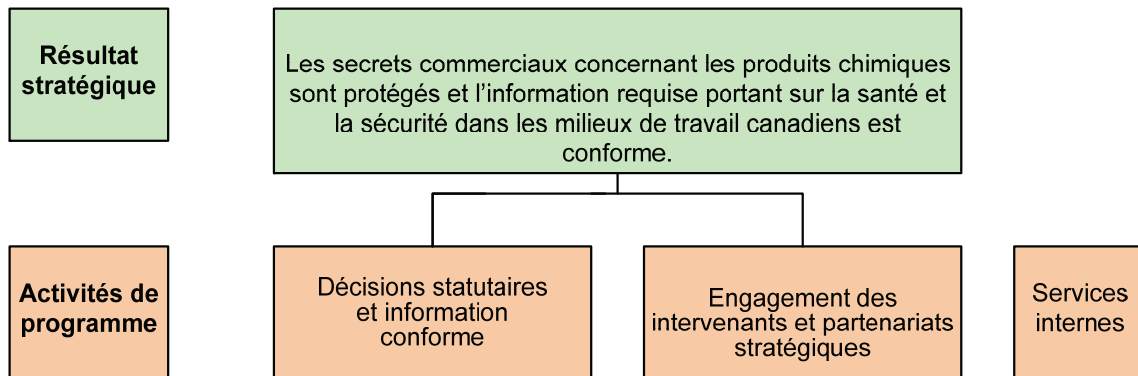
La structure de gouvernance du Conseil est un modèle de collaboration entre le gouvernement, l'industrie et les travailleurs. Le Bureau de direction fournit des conseils stratégiques et des orientations au Conseil et formule des recommandations à la ministre de la Santé. Il est composé d'un maximum de 18 membres représentant les intervenants clés dans tous les champs de compétence :

- 1 représentant le gouvernement fédéral,
- jusqu'à 13 représentant gouvernements provinciaux et territoriaux,
- 2 représentant les travailleurs,
- 2 représentant l'industrie (1 représentant les fournisseurs et 1 représentant les employeurs).

La directrice générale et première dirigeante du Conseil est nommée par le gouverneur en conseil et a l'autorité de superviser et de diriger les activités quotidiennes de l'organisme. Elle rend compte au Parlement par l'intermédiaire de la ministre de la Santé.



Résultat stratégique et architecture des activités de programme (AAP)



Priorités organisationnelles

Priorité 1	Type ¹	Résultat stratégique et/ou activité de programme
Promouvoir la conformité avec les normes du SIMDUT	Permanente	Résultat stratégique
Description		
<p><i>Pourquoi est-ce une priorité?</i> Le Conseil est déterminé à protéger les secrets commerciaux concernant les produits chimiques et à améliorer la conformité avec les normes du SIMDUT au niveau de la communication des dangers au profit des demandeurs, des travailleurs et de l'industrie. La conformité proactive crée une plus grande efficacité au niveau du processus de traitement des demandes, rend disponibles plus rapidement les renseignements sur la santé et la sécurité des travailleurs et réduit en fin de compte le risque de blessures en milieu de travail.</p> <p><i>Plans pour respecter la priorité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Continuer à élaborer et à fournir des orientations, un appui et des outils relatifs à la protection des secrets commerciaux et à la conformité proactive aux demandeurs, aux travailleurs et à l'industrie. Surveiller de manière ciblée la conformité des FS. Explorer des façons d'appuyer le travail sur la conformité relatif aux FS non assujetties à un examen du CCRMD. 		
Priorité 2	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programmes
Accroître la connaissance des intervenants de la classification et de la communication des dangers	Permanente	Résultat stratégique
Description		
<p><i>Pourquoi est-ce une priorité?</i> L'application et la diffusion accrues des connaissances scientifiques du Conseil contribueront à l'amélioration des renseignements sur la santé et la sécurité destinés aux travailleurs.</p> <p><i>Plans pour respecter la priorité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Continuer d'organiser de façon plus efficace la connaissance du Conseil de la classification et de la communication des dangers des produits chimiques. 		

¹ Les différents types de priorités sont les suivants : priorité **déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité **permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité **nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.

- Analyser l'incidence du SGH à sa mise en œuvre sur les demandeurs et les autres intervenants et élaborer des documents de promotion ciblés.
- Effectuer une analyse des besoins des intervenants en matière de renseignements scientifiques relatifs aux matières dangereuses chimiques.
- Bâter des assises pour l'analyse, l'application et la diffusion de l'information pour l'usage optimal des intervenants du CCRMD concernant les renseignements sur la santé et la sécurité des travailleurs.

Priorité 3	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programmes
Miser sur les connaissances, l'expertise et les ressources du Conseil par le biais de partenariats clés	Permanente	Résultat stratégique

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

Les partenariats stratégiques permettront des solutions innovantes, rentables et pratiques pour améliorer la connaissance et la compréhension de la communication des dangers, et la compétence en la matière, ainsi que la conformité avec les normes du SIMDUT/SGH.

Plans pour respecter la priorité

- Adopter un plan d'action pluriannuel pour le Cadre de partenariat stratégique.
- Rechercher des possibilités de collaboration dans les domaines prioritaires.
- Explorer des méthodes d'échange de connaissances et de renseignements par des partenariats.

Priorité 4	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programmes
Priorité 4 : Accroître la responsabilité en matière de gestion	Permanente	Services internes

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

Une responsabilité renouvelée concentrera l'attention du Conseil en vue d'aligner de façon efficiente, efficace et économique ses ressources avec les résultats à court et à long terme.

Plans pour respecter la priorité

- Adopter plus amplement la composante opérationnelle du Plan intégré.
- Continuer de rajuster la Méthode d'évaluation du Conseil.
- Mettre en œuvre le Cycle de planification et établissement de rapports intégrés.
- Améliorer les outils et les lignes directrices du cadre des ressources humaines et du cadre de gestion budgétaire.
- Poursuivre la mise en œuvre des cadres de Gestion de l'information et de la Technologie de l'information.

Analyse des risques

Contexte opérationnel

Les travailleurs, l'industrie et le gouvernement s'entendent sur l'importance de prévenir les maladies et les blessures dues aux matières dangereuses dans les milieux de travail canadiens. En vue de contribuer à atteindre cet objectif, le SIMDUT a été créé par l'adoption de textes législatifs complémentaires et concordants dans les champs de compétence fédéral, provinciaux et territoriaux. Le SIMDUT exige des fournisseurs — incluant les fabricants, les importateurs et les distributeurs — et des employeurs qu'ils communiquent les renseignements en matière de santé et de sécurité portant sur les substances chimiques produites ou utilisées dans les milieux de travail au Canada.

Dans le cadre de l'initiative du SIMDUT, la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* et son Règlement sont également entrés en vigueur. Cette loi a établi le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (CCRMD), organisme indépendant doté d'un rôle quasi-judiciaire. Le CCRMD offre au Canada le mécanisme pour protéger les renseignements commerciaux confidentiels des fournisseurs de produits chimiques et des employeurs et pour s'assurer que des renseignements exacts et complets touchant la santé et la sécurité sont mis à la disposition des travailleurs.

Risques et occasions

Le Conseil poursuivra ses efforts pour augmenter la conformité proactive avec les normes du SIMDUT. Le plus tôt les FS et les étiquettes sont conformes, le plus tôt les travailleurs ont accès aux renseignements sur la santé et la sécurité corrigés. Diverses initiatives du CCRMD contribuent à ce phénomène, notamment des documents d'orientation améliorés et des processus rationalisés, surtout les supports numériques, chez les demandeurs. Ces efforts exigent l'appui de systèmes de gestion de la technologie de l'information et de la gestion de l'information consolidés.

Des partenariats stratégiques, forgés entre le Conseil et les autres organismes intéressés, offriront de nouvelles possibilités de partager de manière efficace et économique un savoir-faire sur la communication des dangers avec les intervenants. Pour y parvenir, le Conseil recueillera, organisera et analysera les données afin de déterminer les partenaires potentiels et la nature des collaborations éventuelles. Les modestes ressources du Conseil dictent une approche dosée quant à cet engagement.

Le Conseil conservera son engagement à l'égard d'une planification intégrée, d'un alignement des ressources sur les activités, les résultats et les orientations stratégiques. Avec une structure de gouvernance renouvelée en place, la mise en œuvre continue de l'infrastructure permettra d'assurer une gestion saine des ressources financières et humaines, des communications, de la gestion de l'information et de la technologie de l'information et d'améliorer la reddition de comptes et les avantages aux Canadiens.

Sommaire – Rendement

Ressources financières (en milliers de dollars)

2012-2013	2013-2014	2014-2015
4 523	4 523	4 523

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP)

2012-2013	2013-2014	2014-2015
42	42	42

Résultat stratégique : Les secrets commerciaux concernant les produits chimiques sont protégés et information requise portant sur la santé et la sécurité dans les milieux de travail canadiens est conforme.

Indicateurs de rendement	Cibles
Pourcentage de demandeurs ayant reproduit les corrections apportées aux renseignements sur les secrets commerciaux d'une fiche signalétique (FS) à d'autres FS	50 %
Estimation de la valeur financière des renseignements commerciaux confidentiels protégés en vertu de la <i>Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses</i>	100 M\$

Tableau récapitulatif de la planification

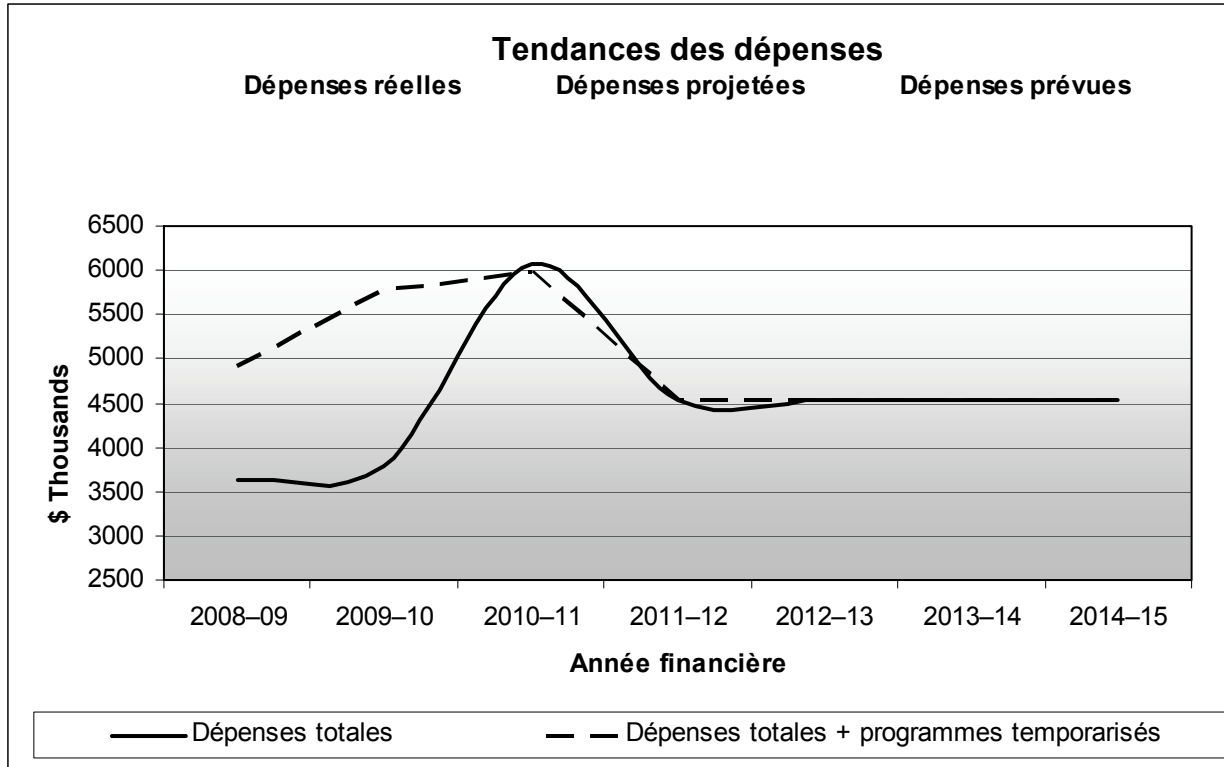
Activité de programme	Prévision des dépenses 2011-2012	Dépenses prévues			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	
Décisions statutaires et information conforme	2 797	2 804	2 804	2 804	Des Canadiens en santé
Engagement des intervenants et partenariats stratégiques	538	543	543	543	Des Canadiens en santé
Total des dépenses prévues		3 347	3 347	3 347	

Tableau récapitulatif de la planification

Activité de programme	Prévision des dépenses 2011-2012	Dépenses prévues		
		2012-2013	2013-2014	2014-2015
Services internes	1 200	1 176	1 176	1 176
Total des dépenses prévues		1 176	1 176	1 176

Profil des dépenses

Tendances au chapitre des dépenses ministérielles



Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur nos crédits organisationnels, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2012-2013.

Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Résultat stratégique

Les secrets commerciaux concernant les produits chimiques sont protégés et l'information requise portant sur la santé et la sécurité dans les milieux de travail canadiens est conforme.

Activité de programme : Décisions statutaires et information conforme

Description de l'activité de programme

Aux termes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), les fabricants de produits chimiques, les importateurs, les distributeurs et les employeurs fournissent un étiquetage de mise en garde et des fiches signalétiques (FS) pour chaque produit dangereux fabriqué, utilisé ou destiné à être utilisé par des travailleurs dans des milieux de travail au Canada. En vertu de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*, le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses a le mandat de prendre les décisions concernant la validité des demandes de dérogation relativement aux exigences de divulgation du SIMDUT, tout en s'assurant que l'information correspondante en matière de santé et de sécurité, mise à la disposition des travailleurs canadiens, est conforme aux normes du SIMDUT. Plus précisément, pour respecter les exigences de son programme, le Conseil enregistre les demandes, rend des décisions sur la validité et la conformité des demandes, offre aux demandeurs l'occasion de se conformer volontairement et, au besoin, ordonne aux demandeurs de prendre des mesures pour rendre conformes les FS et/ou les étiquettes. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le Conseil favorise une conformité proactive. Il aide les demandeurs à respecter les exigences statutaires pertinentes en leur fournissant les renseignements, les connaissances, les outils et le soutien dont ils ont besoin pour soumettre des demandes complètes et exactes et rendre conformes les FS et/ou les étiquettes correspondantes.

Dépenses prévues (en milliers de dollars)

2012-2013	2013-2014	2014-2015
2 804	2 804	2 804

Ressources humaines (équivalents temps plein - ÉTP)

2012-2013	2013-2014	2014-2015
25	25	25

Résultats attendus de l'activité de programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Les demandeurs soumettent des demandes valides	Pourcentage des demandes jugées valides à l'examen	100 %
Les demandeurs sont proactifs pour se conformer aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail	Nombre moyen d'infractions constatées sur les fiches signalétiques en dossier	4,5 infractions

Faits saillants de la planification

Afin d'obtenir les résultats attendus, le Conseil concentrera ses activités sur les aspects suivants :

La création d'un repère en matière de conformité pour éclairer les approches proactives ultérieures

Pour élaborer des approches proactives permettant de revendiquer la validité des demandes et une conformité au SIMDUT améliorée, le CCRMD analysera les données des demandes en vue de déterminer où dans le processus de demande il peut faire entrer en jeu de manière optimale son expertise en classification et en communication des dangers. Cela aidera également à déterminer les aspects les plus cruciaux. Dès qu'un repère en matière de conformité plus complet sera en place, le Conseil disposera d'une capacité accrue de favoriser la conformité proactive chez les demandeurs.

L'obtention par les demandeurs des connaissances, des outils et des renseignements dont ils ont besoin pour assurer leur conformité au SIMDUT

Dans le cadre du SIMDUT, le Conseil est responsable de communiquer les exigences du SIMDUT aux demandeurs et de vérifier que les FS présentées sont exactes et conformes. À cette fin, il envisagera divers moyens de partager les renseignements de sa base de connaissances, et il continuera d'investir dans la mise au point d'outils pour transmettre et appliquer de manière optimale cette information. Plus vite les renseignements de santé et de sécurité seront conformes, mieux se porteront les travailleurs canadiens.

Des améliorations continues au traitement des demandes

Le Conseil continuera de traiter les demandes de manière efficiente et efficace, et d'apporter des améliorations pour améliorer davantage les diverses étapes du processus, notamment un projet-pilote de présentation électronique des demandes.

Activité de programme : Engagement des intervenants et partenariats stratégiques

Description de l'activité de programme

Le travail exclusif effectué par le Conseil lui permet de recueillir, grâce au SIMDUT, des renseignements uniques et des fonds de données sur les communications efficaces relatives aux dangers, en termes d'exhaustivité, d'exactitude, de compréhensibilité et d'accessibilité. Par l'entremise de partenariats, le Conseil s'efforce plus pleinement a) d'exploiter, b) de tester et comparer et c) de partager ses connaissances de façon à améliorer les communications relatives aux dangers pour l'industrie canadienne et pour les travailleurs canadiens. Il utilise également ces connaissances pour améliorer la compréhension et la compétence des organismes publics nationaux et internationaux intéressés, dans le cadre de l'élaboration d'approches, d'outils et de normes concernant la communication des dangers. Par conséquent, ce programme appuie l'établissement de partenariats mutuellement bénéfiques qui contribuent à la création et à la distribution de renseignements et de connaissances favorisant la manipulation sécuritaire des produits chimiques dangereux.

Dépenses prévues (en milliers de dollars)

2012–2013	2013–2014	2014–2015
543	543	543

Ressources humaines (équivalents temps plein –ÉTP)

2012–2013	2013–2014	2014–2015
5	5	5

Résultats attendus de l'activité de programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Connaissance et compétence accrues en matière de communication des dangers	Pourcentage des participants ayant accru leur connaissance de la communication des dangers grâce à une activité de diffusion externe	75 %
	Pourcentage des participants à une activité de diffusion externe ayant utilisé les connaissances accrues pour améliorer la communication des dangers	25 %

Faits saillants de la planification

Afin d'obtenir les résultats attendus, le Conseil concentrera ses activités sur les aspects suivants :

Explorer et déterminer l'intérêt des intervenants en vue de former des partenariats mutuellement avantageux.

Avec son expertise unique, et en tenant compte des ressources limitées disponibles, le Conseil tirera profit de ses connaissances et de son expérience ainsi que de celles de ses partenaires pour optimiser la réalisation des résultats en poursuivant des partenariats mutuellement avantageux. À titre d'étape préliminaire du processus de création de ces partenariats, le CCRMD recherchera des possibilités d'engager de manière informelle les autres organismes pertinents.

Partager l'information pour améliorer la connaissance qu'ont les intervenants de la communication des dangers.

Le travail exclusif qu'accomplit le Conseil lui permet de recueillir des renseignements uniques. Le CCRMD insistera davantage sur l'analyse, la synthèse et le partage de ses connaissances et de ses renseignements de nature non confidentielle de manière à améliorer le caractère complet, exact, vaste et accessible de la communication des dangers au profit des intervenants.

Services internes

Description de l'activité de programme

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et aux autres obligations générales d'un organisme. Au CCRMD, ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services juridiques, services des communications, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'un organisme et non celles fournies à un programme particulier.

Dépenses prévues (en milliers de dollars)

2012–2013	2013–2014	2014–2015
1 176	1 176	1 176

Ressources humaines (équivalents temps plein – ÉTP)

2012–2013	2013–2014	2014–2015
12	12	12

Faits saillants de la planification

Le Conseil prolongera et continuera de mettre en œuvre son Plan intégré de 2010 à 2016, en se concentrant particulièrement sur les composantes opérationnelles à l'appui de ses orientations stratégiques et de ses résultats souhaités. Ces efforts confirmeront les fonctions et priorités stratégiques clés, attribueront les ressources en conséquence, et se concentreront sur l'exécution des extrants pour assurer l'alignement avec les résultats et une contribution à ces résultats.

La participation volontaire du Conseil à une vérification horizontale de la Politique de la Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) sera suivie de la mise en œuvre de recommandations en 2012-2013. Le suivi et l'amélioration des outils d'évaluation aideront à mesurer l'incidence des produits et des services et, en fin de compte, contribueront à une plus grande efficacité, efficacité et économie. Les renseignements factuels serviront à déclarer les résultats, à montrer leur valeur aux Canadiens, ainsi qu'à appuyer l'amélioration et l'engagement vers la gestion de l'excellence.

Le Conseil achèvera et peaufinera les outils et les lignes directrices liés à la gestion des ressources humaines, à la gestion des finances, à la technologie de l'information (TI) et à la gestion de l'information (GI). Par ailleurs, la TI et la GI fourniront l'appui nécessaire aux nouvelles initiatives, comme la présentation électronique des demandes; un plan de communication stratégique contribuera aux efforts de diffusion externe et de l'application des connaissances; la mise en œuvre du Cadre de gestion budgétaire précisera les modalités de la reddition de comptes et de la responsabilisation; la participation du Conseil au Groupe de travail sur les services partagés et au Comité directeur des finances permettra de s'assurer que l'on tient compte des préoccupations des petits organismes.

Section III : Renseignements supplémentaires

Principales données financières

État prospectif

État condensé des opérations

Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars)

(en dollars)

	Variation en pourcentage	État prospectif 2012-2013	État prospectif 2011-2012
Montant total des dépenses	0%	5 280 233	5 263 614
Montant total des revenus	0%	(569 621)	(569 615)
Coût de fonctionnement net	0%	4 710 612	4 693 999

État condensé de la situation financière

Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars)

(en dollars)

	Variation en pourcentage	État prospectif 2012-2013	État prospectif 2011-2012
Total des actifs	-9%	184 514	203 116
Passifs	-6%	1 066 403	1 136 061
Capitaux propres	-5%	(881 889)	(932 945)
Total des passifs et capitaux propres	-9%	184 514	203 116

États financiers prospectifs

<http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca>

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires est disponible sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à l'adresse : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2012-2013/info/info-fra.asp> .

Tableau 1 : L'écologisation des opérations gouvernementales (EOG)

Tableau 2 : Vérifications internes et Évaluations à venir (trois prochains exercices)

Tableau 3 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

Section IV : Autres sujets d'intérêt

Coordonnées de l'organisation

Courrier :

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
427, avenue Laurier ouest, 7^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1M3

Téléphone : 613.993.4331

Télécopieur : 613.993.5016

Site Web : www.hmirc-ccrmd.gc.ca

Courriel : hmirc-ccrmd@hc-sc.gc.ca